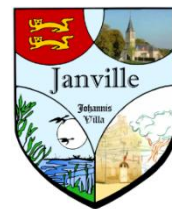


Bulletin d'information

Juillet 2026



Chères Janvillaises, chers Janvillais,

Depuis le 20 mars dernier, la nouvelle équipe municipale est pleinement mobilisée au service de notre commune. Nous abordons ce mandat avec enthousiasme, motivation et la volonté d'agir concrètement pour Janville et ses habitants.

Notre action est guidée par une attention particulière portée à la qualité du cadre de vie, à la préservation de notre environnement, à l'entretien de nos chemins et à la lutte contre l'isolement.

Ces premiers mois ont notamment été marqués par la Fête de la Pomme. Grâce à la mobilisation des organisateurs, des associations, des exposants, des bénévoles et des élus, cette journée conviviale, consacrée à la nature, aux productions locales et aux artistes, a rencontré un beau succès.

Les travaux autour de la mare, située chemin des Écoliers, se poursuivent afin de préserver et de mettre en valeur cet espace naturel.

La remise en état du chemin de la Vieille-Rue est également programmée. Elle permettra de rétablir la circulation des piétons vers l'église. Des arbres seront par ailleurs plantés à proximité de l'aire de jeux afin d'y apporter davantage d'ombre.

Nous souhaitons avancer avec pragmatisme, dans le respect des moyens de la commune, en restant à l'écoute de vos préoccupations et de vos propositions.

Avec l'ensemble du Conseil municipal, je vous remercie pour votre confiance et vous souhaite un très bel été.

Au plaisir de vous retrouver lors de nos prochaines rencontres au village.

Siegfried Glessmer, Maire de Janville

1^{ère} adjointe : Solange Tassigny ; 2^{ème} adjoint : Yvon Salles ; Conseillers : Adeline Massa-Picquenot, Sandrine Massa, Mélanie Uninsky, Véronique Lesluin, Julien Larcher, Stéphane Le Touze, Michel Bezout et Amaury Grente.

Jeunes conseillers : Léa, Alice, Roman et Achille.

Retrouvez les compositions des commissions, les dates et les comptes rendus du conseil sur le site internet www.mairiejanville14.fr



Vous pouvez suivre les actualités municipales de Janville et les alertes sur l'appli PanneauPocket.



Pour télécharger **PanneauPocket** :

- Rendez-vous sur l'App Store ou Google Play
- Recherchez "**PanneauPocket**"
- Installez l'application et ajoutez la commune de **Janville14**.



Vous pouvez également suivre les actualités sur Facebook et Insta « **jaimejanville** »



Et sur www.mairiejanville14.fr

Mairie - Horaires d'accueil du public :

Mercredi de 15h00 à 18h00

Vendredi de 16h00 à 18h00



En dehors de ces horaires, le personnel administratif est mobilisé sur des tâches ne permettant pas l'accueil du public (gestion de dossiers complexes, entretiens téléphoniques ou visioconférences, réunions, etc.). Nous vous remercions pour votre compréhension.

Monsieur le Maire reçoit généralement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le secrétariat sur place ou par téléphone au 02.31.39.12.33 ou d'envoyer un mail à mairiejanville14@wanadoo.fr en laissant vos coordonnées et Monsieur le Maire vous rappellera pour fixer un rendez-vous.

Point sur les travaux de la salle polyvalente (salle des fêtes)

L'équipe municipale élue en mars 2026 a redéfini les priorités du mandat. Le projet de réhabilitation complète de la salle des fêtes n'a pas été considéré comme prioritaire, notamment en raison de l'important dépassement de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Le coût envisagé était susceptible de compromettre durablement les capacités d'action et d'investissement de la commune.

Les travaux engagés en 2026 et 2027 porteront donc uniquement sur la stabilisation des sols sous les fondations du bâtiment, la gestion des eaux pluviales ainsi que la suppression des arbres dont les racines menacent la structure.

Le four fonctionnant au gaz, régulièrement en panne, a été remplacé par un four électrique.

Des travaux d'entretien et d'embellissement seront ensuite réalisés progressivement : rénovation du bardage, remplacement des luminaires, réfection des plafonds, travaux de peinture, etc.

La salle pourra ainsi rester ouverte à la location. Les tarifs préférentiels accordés aux Janvillais sont maintenus. Les Janvillais sont invités à faire connaître rapidement leurs éventuels besoins de réservation afin de pouvoir bénéficier d'une priorité sur les dates disponibles.

Comité des fêtes :

Le bureau du Comité des fêtes mené par Thierry Saint-Gérard a tiré sa révérence après 4 années de bons et loyaux services.

Une nouvelle équipe est désormais en place avec une belle énergie et l'envie de proposer des rendez-vous conviviaux tout au long de l'année : activités en semaine pour les Janvillais, soirées à thème, animations festives et événements culturels dans la commune.

Préparez-vous à partager de beaux moments tous ensemble à Janville !



Samedi 12/09/2026 : « Ensemble, redonnons vie au chemin de la Vieille-Rue ! » Matinée citoyenne suivie d'un moment convivial ;

Samedi 12/09/2026 : Soirée « Fête des voisins » autour d'un repas partagé à la salle des fêtes organisée avec le comité des fêtes ;

Mardi 22/09/2026 : Sortie des aînés à Valognes organisée par la mairie ;

Samedi 03/10/2026 : Matinée citoyenne « Nettoyons nos fossés et nos chemins à Janville ! » suivie d'un barbecue convivial ;

Dimanche 18/10/2026 : Octobre Rose - Parcours organisé avec les Amis des Marais de la Dives dans les marais au profit de la Ligue contre le cancer et exposition photos à la salle des fêtes ;

Samedi 07/11/2026 : Pièce de théâtre à la salle des fêtes organisée avec le comité des fêtes ;

Mercredi 11/11/2026 : Commémoration de l'Armistice de 1918 au monument aux morts suivie du verre de l'amitié ;

Samedi 21/11/2026 : Soirée paëlla organisée par le comité des fêtes ;

Dimanche 06/12/2026 : Noël des enfants et des jeunes de Janville organisé par la mairie.

Bruit :

Je respecte
mes voisins !



Par arrêté préfectoral, les travaux bruyants réalisés par les particuliers à l'aide d'outils à moteur, tels que les tondeuses à gazon, ne peuvent être effectués que :

lundi au vendredi : 8h30-12h

et 14h30-19h30 ;

les samedis : 9h-12h et 15h-19h ;

les dimanches et jours fériés : 10h-12h.



Déchets alimentaires

Point d'apport volontaire (abribacs) sur le parking de la salle des fêtes pour les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas...).

Boîte aux lettres La Poste

Pensez à déposer votre courrier dans la boîte aux lettres située près de la mairie.



Frelons asiatiques

Depuis le 16 juin et jusqu'en octobre, vous pouvez vous adresser à la mairie pour une éventuelle prise en charge de l'intervention (sous conditions).



Taille des haies

Afin d'éviter les problèmes avec les lignes aériennes ou l'empiètement

sur les voies de circulation, la commune rappelle aux riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations.

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les câbles (EDF, téléphonie, éclairage public).

La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.